

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune

Agir ensemble
pour le bassin versant de
L'HUVEAUNE

SIH
Syndicat Intercommunal du
Bassin Versant de l'Huveaune

COMITE DE RIVIERE DU 6 DECEMBRE 2017 – COMPTE RENDU

Le mercredi 6 décembre 2017, le **Comité de Rivière** du bassin versant de l'Huveaune s'est réuni pour la **5^{ème} fois à Aubagne**, au centre de Congrès Agora afin de dresser un premier bilan des actions du Contrat à mi-parcours. Cette rencontre a réuni plus de 90 participants. Les membres du Comité de Rivière, représentants de l'État, de l'Agence de l'eau, des collectivités locales, du monde associatif et des acteurs socio-économiques sont répartis en trois collèges suivant l'arrêté inter-préfectoral du 19 août 2016.

Signé le 28 octobre 2015 par près de 50 structures, la première phase du Contrat compte près de **63 actions, pour la plupart engagées**, répondant aux 5 grands enjeux du bassin versant concernant la **qualité des eaux**, la **qualité des milieux naturels aquatiques**, l'**état des ressources en eau**, la **gestion quantitative du ruissellement et des inondations** et la **gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant**.

A l'issue de cette première phase d'exécution du Contrat, il convient à présent de dresser un **bilan des actions inscrites à son programme** et d'en préparer la seconde phase.

Cette matinée a également été l'occasion pour les élus du territoire de se réunir et de discuter de leur **vision de la gestion intégrée à l'échelle du bassin versant** dans le cadre des « rendez-vous près de chez vous » organisés en déclinaison locale de la démarche « la France vue de l'eau » portée par l'**Association Nationale des Élus de Bassin** (l'ANEB) : http://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2018/01/CR_petit-dej-elus-ANEB_6dec2017.pdf

Plus d'informations sur le **site web** de la structure porteuse du Contrat de Rivière, mis en ligne (partiellement) en janvier 2018. L'adresse n'a pas changé: www.syndicat-huveaune.fr.

Le bilan provisoire de cette première phase de Contrat est téléchargeable au lien suivant : <http://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2018/01/Bilan-à-mi-parcours-Contrat-Rivière-Huveaune.pdf>



SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution de Sylvia Barthelemy, ouvrant la séance en tant que présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et présidente de la SEMAGORA

Sylvia Barthelemy salue tous les participants et rappelle que l'objectif de la réunion est de réaliser le **bilan à mi parcours** du Contrat de Rivière, pour lequel **85% des actions sont en cours ou terminées**, et de lancer la construction de sa seconde phase. Elle rappelle que le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile fait partie intégrante du bassin versant de l'Huveaune et que des **actions concrètes ont été menées** par la collectivité afin de contribuer à la valorisation des cours d'eau et l'amélioration de leur qualité, notamment grâce aux actions relatives à l'assainissement, aux rejets des entreprises, portées pour certaines par la SPL « L'Eau des collines ».

Elle rappelle que dans le contexte institutionnel changeant avec l'arrivée de la compétence GEMAPI et l'échelle Métropolitaine à laquelle elle devra être exercée, il est essentiel de se donner les moyens de maintenir une **vision locale et une proximité de terrain**, dans un esprit de **solidarité amont-aval**. La gestion du risque inondation pour assurer le développement économique de la zone d'Aubagne-Gémenos, dans laquelle la rencontre s'est déroulée, en est un bon exemple.



Allocution de Danièle Garcia en tant que présidente du Comité de Rivière

Danièle Garcia rappelle que le Comité de Rivière est une grande instance regroupant 67 membres désignés par **arrêté préfectoral**, et qui vise à suivre le Contrat mais également les autres démarches menées à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune. C'est bien lui qui a validé le **programme d'actions de 18 millions d'euros** sur 3 ans dans le cadre de ce Contrat, et qui validera également le programme d'actions du futur **PAPI** (Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations). 47 structures parmi les membres du Comité de Rivière et les porteurs d'actions ont signé le Contrat le 28 octobre 2015 à Aubagne.

Elle rappelle que durant ces 3 dernières années de mise en œuvre de la phase 1, de nombreuses **instances de discussion** ont eu lieu dans le cadre des commissions thématiques et des groupes de travail spécifiques : « Fil Vert », « Huveaune et LNPCA » (ligne nouvelle Provence Côte d'Azur - SNCF), accompagnement de la mise en œuvre de la GEMAPI, etc. Allant **au-delà du cadre** et des actions prévues dans le Contrat, de nombreux événements festifs et pédagogiques ont également été organisés, comme les Fêtes de l'Huveaune ou les opérations de ramassage de déchets. D'autres actions ont pu être soutenues comme par exemple le projet « GEMAPI » d'aménagement des berges à Aubagne. Elle rappelle également l'importance de la démarche **ISEF (Information, Sensibilisation, Education, Formation)** pour accompagner les actions techniques, bien que les porteurs de ces actions rencontrent certaines difficultés, notamment du point de vue financier.



SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution de Christian Ollivier en tant que président du SIBVH :

Christian Ollivier remercie particulièrement les élus du **Conseil Syndical** qui sont très présents et engagés dans la démarche ainsi que dans le fonctionnement du Syndicat et la réponse aux évolutions institutionnelles. Il rappelle les 2 grands rôles du SIBVH dans le dispositif du Contrat :

- Il **porte la procédure administrative**, anime la démarche et soutien les porteurs de projet qui restent néanmoins autonomes,
- Il est **maitre d'ouvrage** d'un certain nombre d'actions du Contrat , à hauteur de 3,5M€ d'actions sur 2015-2018, notamment en ce qui concerne le cœur de métier du Syndicat : la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**. Le SIBVH porte également un suivi qualité des cours d'eau, et pilote une stratégie ISEF, en impulsant une dynamique sur ce volet « immatériel ».

A l'échelle du bassin versant, il initie et accompagne la mise en oeuvre d'actions de nouvelles communes et de nouvelles thématiques.

Au-delà des actions inscrites au Contrat, le SIBVH assure une **ouverture** à des niveaux dépassant le périmètre du bassin versant. Notamment il participe étroitement à la démarche **SOCLE** (*schéma d'organisation des compétences locales de l'eau*) de la **Métropole Aix-Marseille Provence**, est actif au niveau **régional** sur plusieurs démarches liées à l'eau : l'AGORA (*assemblée pour une gouvernance opérationnelle pour la ressource en eau et les aquifères*), le RRGMA (*réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques*). Au niveau **national**, le SIBVH agit dans le cadre de l'ANEB (*association nationale des élus de bassin*).

Christian Ollivier souligne l'importance de la **gestion intégrée** des cours d'eau par bassin versant et de la solidarité amont-aval. C'est d'ailleurs deux grands objectifs de l'ANEB que de les promouvoir.

Il rend un **hommage** aux personnes qui nous ont quittés en 2017 : Jean-Claude Alexis, notre ancien président, Maud Chicard notre graphiste, Raymond Chaumont de l'Arapède et Hunamar, et Domingo Rodriguez de l'entreprise EDEA.

Enfin, il remercie les partenaires financiers et les porteurs d'actions pour leur investissement, qui permet de pouvoir se féliciter collectivement de ce **bilan à mi-parcours très positif**.



Membres en tribune : de gauche à droite : Pascal Jobert, DDTM 13 ; Didier Réault, pour le Comité de Baie ; Christian Ollivier, président du SIBVH, Danièle Garcia, présidente du Comité de Rivière ; Roland Giberti, pour la Région PACA et la Métropole Aix-Marseille Provence délégué à la GEMAPI ; Bruno Genzana pour le Département des Bouches-du-Rhône ; Sylvia Barthelemy, présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Gaëlle Berthaud, pour l'Agence de l'Eau.

Allocution de Christian Ollivier en tant que président du SIBVH (fin) :

Christian Ollivier conclue sur le fait que le bilan de la phase 1 est **positif**, même s'il reste encore beaucoup de **choses à faire** et à consolider : répondre aux exigences de la **GEMAPI**, développer le lien entre eau et aménagement, etc.

Sans **financement** rien de tout cela ne pourra être fait : une future taxe GEMAPI n'est peut-être pas pour tout de suite et ne résoudra pas tout.

D'ores et déjà le SIBVH a besoin d'une **continuité des financements actuels**. Il finit avec un mot sur la situation des Agences de l'Eau, soutenues officiellement par le SIBVH, qui a pris une délibération le 28 novembre au travers d'une motion portée avec le RRGMA animé par l'ARPE. Christian Ollivier sollicite l'avis du Comité de Rivière pour soutenir cette motion. **Tous les membres se positionnent favorablement sur cette proposition.**

Les gestionnaires de milieux aquatiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur membres du Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques

MOTION DE SOUTIEN AUX AGENCES DE L'EAU

Leur principe, leur autonomie administrative et financière et leurs agents

Animé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA), le Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA) regroupe depuis 1999 les structures publiques en charge de la gestion des rivières, lacs, nappes, baies et lagunes, à l'échelle des bassins versants. Il a pour vocation d'accompagner la montée en compétence de ces structures en organisant le partage et la mutualisation des connaissances et des compétences.

Les structures locales de gestion (syndicats mixtes, EPTB, EPAGE) ont été créées, il y a plus de 30 ans, à la demande des élus locaux, sous l'impulsion et avec l'aide technique et financière d'un partenaire central : l'Agence de l'eau.

Conscients que ces acteurs portent des enjeux majeurs pour le territoire, les Régions et les Départements ont coordonné leurs aides financières avec l'Agence de l'eau dans une approche multi-partenaire. L'Agence de l'eau est la pierre angulaire de cet édifice aussi fragile qu'indispensable.

Quels sont ces enjeux ?

- La sécurité des personnes et des biens par la prévention des inondations
- L'accès à une eau en qualité et quantité suffisante pour les populations et les usages économiques (agriculture, industrie, artisanat, tourisme, etc.)
- L'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, la biodiversité, les paysages
- Une meilleure résilience au changement climatique (Accord de Paris).

Les réformes territoriales successives (Loi MAPTAM, Loi Notre) mettent en péril l'efficacité de l'action publique sur l'eau, les milieux aquatiques et la prévention des inondations en fragilisant son organisation qui est un édifice collectif fort de 30 ans d'expérience opérationnelle et d'intelligence collective dans ces domaines :

- En confiant la compétence GEMAPI aux EPCI à fiscalité propre qui ont vu leurs compétences augmenter et leurs dotations baisser, ce qui limite leurs capacités de fonctionnement et d'investissement.
- En supprimant la Clause Générale de Compétence des Régions et des Départements qui, au vu du contexte financier, ont tendance à se recentrer sur leurs compétences obligatoires au détriment de l'eau et des milieux aquatiques.

L'importance de ces enjeux et de ces menaces rend chaque jour plus prégnante la nécessité d'une Agence de l'eau forte dans ses capacités à accompagner l'action publique sur le territoire avec un budget consolidé et des moyens humains à la hauteur des besoins.

Pour cela, les gestionnaires de milieux, membres du RRGMA **formulent le vœu**

- Que soit respecté le principe de « pollueur-payeur », modèle français reconnu en Europe et dans le monde qui permet de financer la restauration des milieux aquatiques à partir de la facture des usagers de l'eau, sans que soit mis en place de plafond mordant au bénéfice du budget de l'Etat, sans détournement de cette recette au bénéfice d'autres politiques non liées directement ou indirectement à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- Que soient respectées l'organisation par bassin versant et l'autonomie administrative et financière des agences de l'eau avec leur modèle de démocratie de l'eau.
- Que soient maintenus et respectés, au sein des agences de l'eau, les agents en quantité et qualité suffisante pour assurer les missions d'accompagnement des actions territoriales en faveur du bon état des milieux aquatiques, du développement économique et de l'emploi sur les territoires.

et invitent les élus parlementaires et le gouvernement à amender le projet de loi de finances en conséquence.



Ci-après les premières structures qui soutiennent cette motion



Motion soutenue officiellement par le Comité de Rivière lors de sa séance du 6 décembre 2017

POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Présenté par Estelle FLEURY, Directrice du SIBVH



Il n'y a pas si longtemps...

Agir ensemble pour le bassin versant de **L'HUVEAUNE**

ENVIRONNEMENT
"L'Huveaune est un fleuve orphelin"
L'Huveaune corrodé aux PCB

Nage en eaux troubles à Cortiou

Des rivières bien malmenées

Les cours d'eau en meilleure santé mais encore vulnérables
 La qualité s'est nettement améliorée depuis 25 ans selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée

Et par chance, il y a si longtemps...

Ce fleuve : l'autoroute Marseille-Aubagne

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Avant le lancement de la démarche de Contrat de Rivière, l'Huveaune, fleuve dit « orphelin », souffrait d'une image particulièrement négative, comme le montrent ces articles de presse. Fort heureusement, aucun article de presse ne reliait les dégâts causés par une crue de l'Huveaune depuis bon nombre d'années... ce qui ne relève en rien d'une absence de risque !

Ces dernières années, depuis le lancement de la gestion concertée autour du bassin versant, engagée avec les nombreux acteurs, les articles de presse ainsi que l'image véhiculée sur l'Huveaune se sont nettement améliorés ! Il est question d'actions techniques et de valorisation « sociale » du cours d'eau.

Progressivement, depuis 2012...

Agir ensemble pour le bassin versant de **L'HUVEAUNE**

On veut marcher le long de nos cours d'eau !

Les Huveaunades vont animer le week-end au fil de l'eau

L'Agence de l'eau prime deux projets du Syndicat de l'Huveaune :
 Le Plan de la combustion à Auzol et une étude au creusement Méjean d'Auzolage font partie des projets du Syndicat de l'Huveaune

L'Huveaune, un écrin pour célébrer la biodiversité

Triple offensive sur les plages du Prad
 Plan d'actions municipal, contrat de bassin, et de rivière... Grâce à ces trois niveaux d'attaques, Marseille devrait venir à bout des pollutions.

L'Huveaune de toutes les attentions
 Un Contrat de rivière associant acteurs publics et privés est prévu. Pour des lieux plus sains, plus agréables à vivre.

Les fêtes se déclinent le long du fleuve

Qu'est-ce que je propose en reproduction ?

Symbole cette rivière !

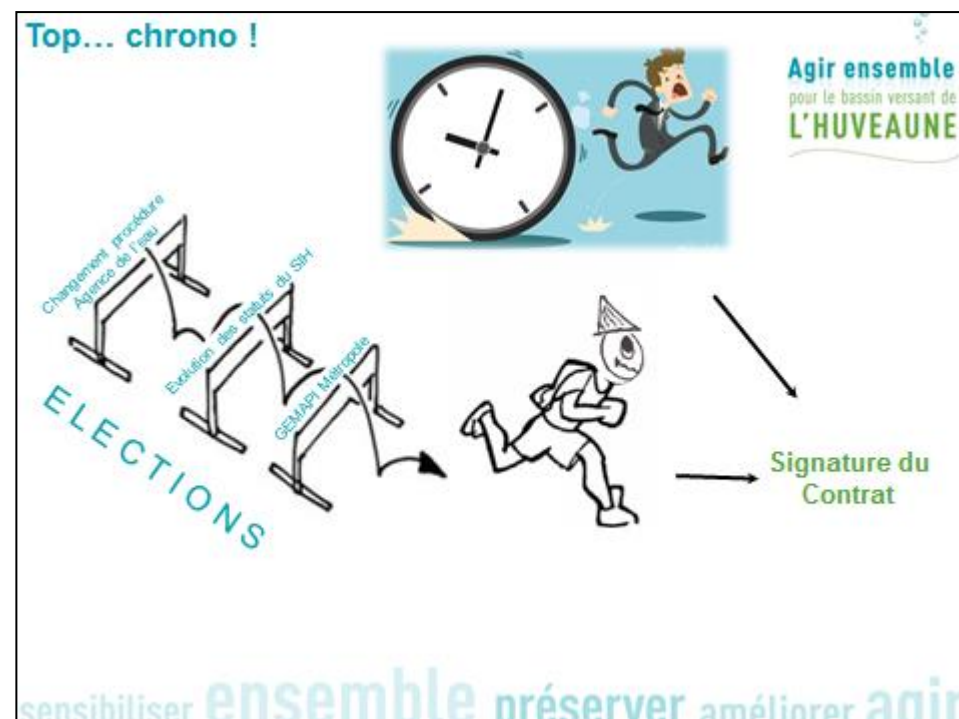
sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE



Ces rapides évolutions s'expliquent notamment par un besoin de réponses aux réglementations Européennes, mais également à des besoins locaux très divers, témoignant de la nécessité de concilier l'ensemble des usages du cours d'eau et d'en adopter une gestion cohérente. La thématique de la qualité des eaux de baignade des plages de Marseille a notamment été l'un des éléments moteurs, sans oublier la volonté d'agir de chaque catégorie d'acteurs.

Une dynamique a été lancée et est maintenue par les acteurs du bassin versant de l'Huveaune, permettant une réalisation du Contrat dans les temps, malgré les freins potentiels. En effet, de nombreuses évolutions sont survenues pendant la construction du Contrat : le changement de procédure de l'Agence, la nécessaire évolution des statuts du SIH, l'arrivée de la GEMAPI, etc. Ces évolutions ont aussi insufflé le rythme de la construction de la démarche.



POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE



Ce parcours bien rythmé a été ponctué de nombreuses étapes dans le cadre de la définition du Contrat et de son programme d'actions. Même si les acteurs ont été fortement mobilisés par cette co-construction, celle-ci s'est accompagnée de la mise en œuvre d'actions concrètes, avant même la signature du Contrat : nous ne nous sommes pas noyés dans les tâches administratives et avons engagé une opérationnalité dès que cela a été possible.

Cette dynamique a été engagée et perpétuée grâce à la volonté d'hommes et de femmes : Jean-Claude Alexis, président du SIBVH de 2008 à 2016, l'équipe du Syndicat qui a pu s'étoffer au fil de l'eau, les élus, acteurs associatifs, techniciens, financeurs, etc.



POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

**Et pour quels résultats...
Un programme constitué de 63 actions**

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

Programmation

Comité de Rivière - Partenariats - Bonus

Assainissement entreprises, cours d'eau

BONUS

Opérationnalité – lien avec projets du territoire

Le Contrat de Rivière a été bâti autour des 4 enjeux techniques que sont la qualité des eaux et des milieux naturels aquatiques, l'état des ressources en eau et la gestion du ruissellement et des inondations, mais également autour la gestion concertée et la valorisation du bassin versant.

63 actions opérationnelles et menées en lien avec les projets de territoire ont été inscrites en réponse à ces enjeux. Ces actions ont été enrichies par d'autres projets non inscrits au Contrat mais qui ont pu voir le jour du fait de la flexibilité du dispositif, des besoins formalisés et de la volonté de leurs porteurs !

**Et pour quels résultats...
Un programme constitué de 63 actions**

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

DIG - entretien

Schéma directeur PAPI

Restauration

SIBVH => GEMA-PI

Et bien plus au grè des opportunités

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

L'Huveaune « fil vert » pour tisser des liens

SIH
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune

AUBAGNE

fil vert
CRÉATEUR DE LIEN AUTOUR DE L'HUVEAUNE

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Une mise en œuvre du Contrat en dynamique



Pour avancer concrètement en concertation tant sur les sujets les plus « simples » que sur les sujets les plus complexes et transversaux, sur les orientations globales et les projets locaux, de nombreuses réunions ont eu lieu en phase 1 : des réunions publiques pour le partage du diagnostic, des réunions techniques, des Comités de Rivière et comités techniques, des commissions thématiques, des groupes de travail etc.

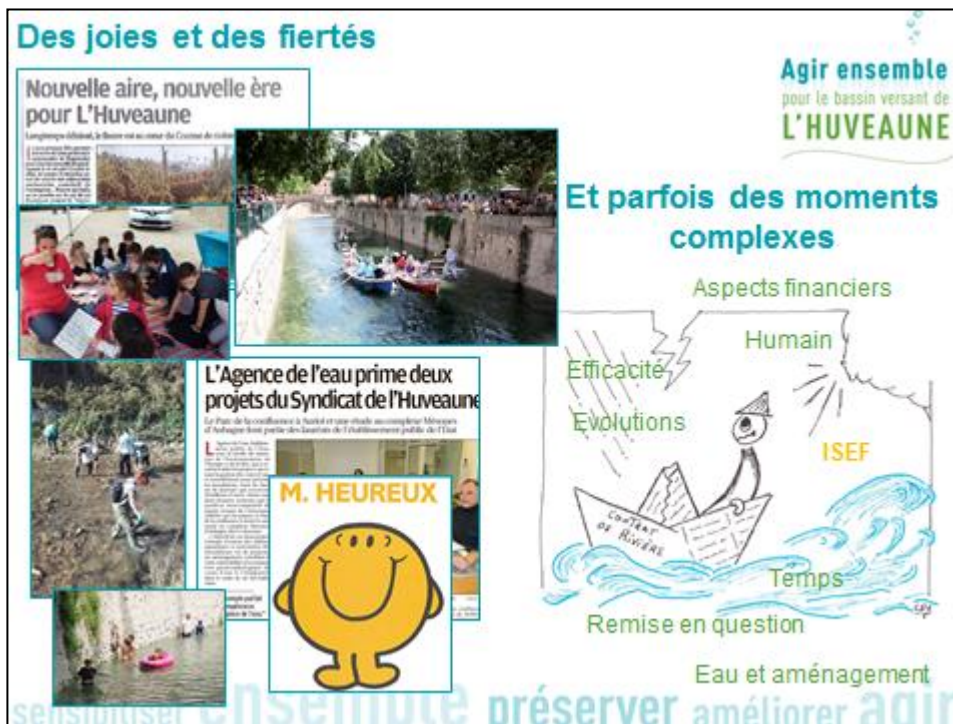
Le terme « gestion concertée » peut paraître complexe, néanmoins, de nombreux acteurs la mettent en œuvre au quotidien, parfois sans le savoir :

- Il s'agit de lier l'eau et l'aménagement pour que l'urbanisation du territoire se fasse de manière adaptée à la gestion des cours d'eau.
- C'est également lier la gestion des risques inondation avec celui des ressources en eau du fait de leur interdépendance.
- Mais c'est également la réalisation de projets liant restauration du fonctionnement morphologique des cours d'eau, amélioration de l'écoulement et réduction du risque inondation, aménagement en bord de berges : cheminements piétons, parcours sportifs, etc.
- Et plus encore !

Et dans un souci constant de gestion intégrée



POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE



Depuis 2012, outre un travail technique poussé pour agir concrètement par des travaux ambitieux, on tient à évoquer le reste : que la construction du Contrat de Rivière et sa mise en œuvre ont été ponctuées de moments de joie, de réussite et de convivialité, mais également de moments de doute et de complexité, notamment en lien avec les aspects humains ou financiers des actions du Contrat, par exemple pour les actions ISEF (information, sensibilisation, éducation, formation).

La mise en œuvre de la Stratégie ISEF et du système de labellisation des actions a demandé du temps et de l'investissement, mais elle a été adoptée par tous et s'avère relativement efficace. Malgré les difficultés, notamment financières, rencontrées par les porteurs d'actions ISEF, cette thématique s'avère essentielle pour :

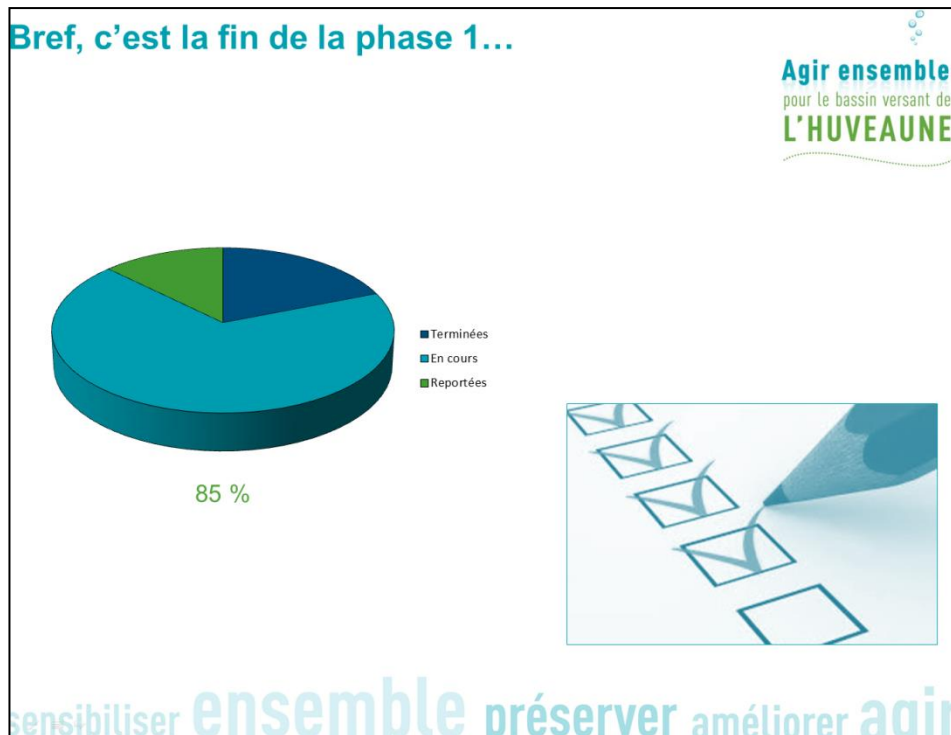
- Faire comprendre les décisions politiques
- Faire évoluer les comportements individuels
- Veiller à long termes à la qualité de notre territoire.

... Efficace, et relativement aux autres actions, peu couteuse : 5% du budget du Contrat.

Et pourtant, nous avons, à ce jour, pas ou peu de visibilité pour sa continuité sur l'année 2018 de transition, et pour la phase 2. Un sujet à aborder très sérieusement dès début 2018.



POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE



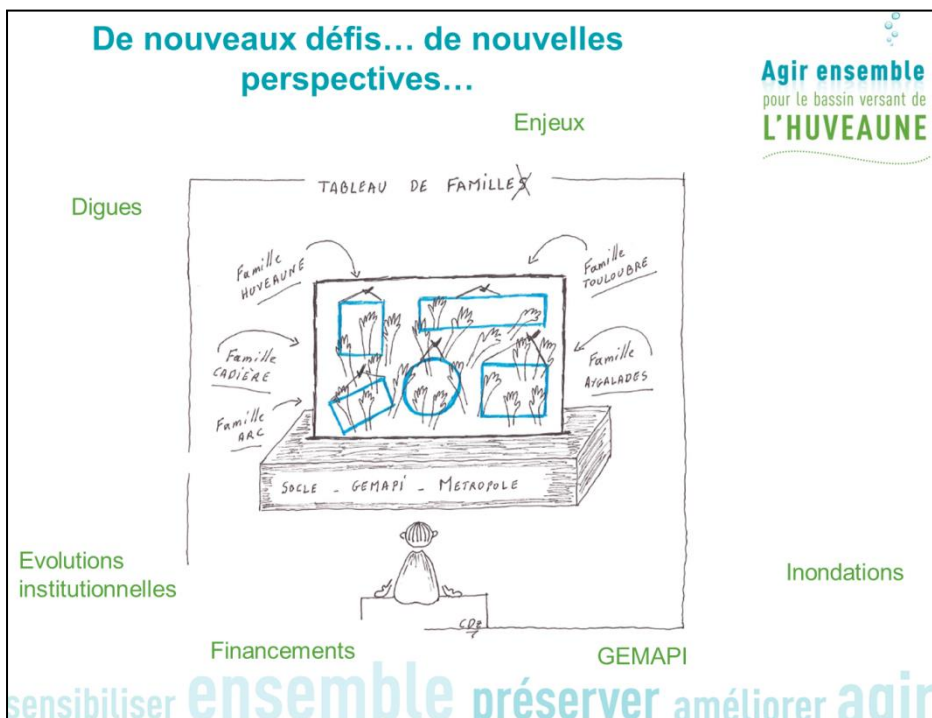
En cette fin de phase 1, 85% des actions ont été engagées : 43 actions sont en cours, 12 sont terminées, et 8 ont été reportées. Leur réalisation sera étudiée dans le cadre de l'élaboration de la seconde phase de Contrat.

Outre la réalisation d'actions, le territoire peut se féliciter d'avoir avancé sur de nombreuses thématiques, grâce à la concertation et au travail partenarial menés.

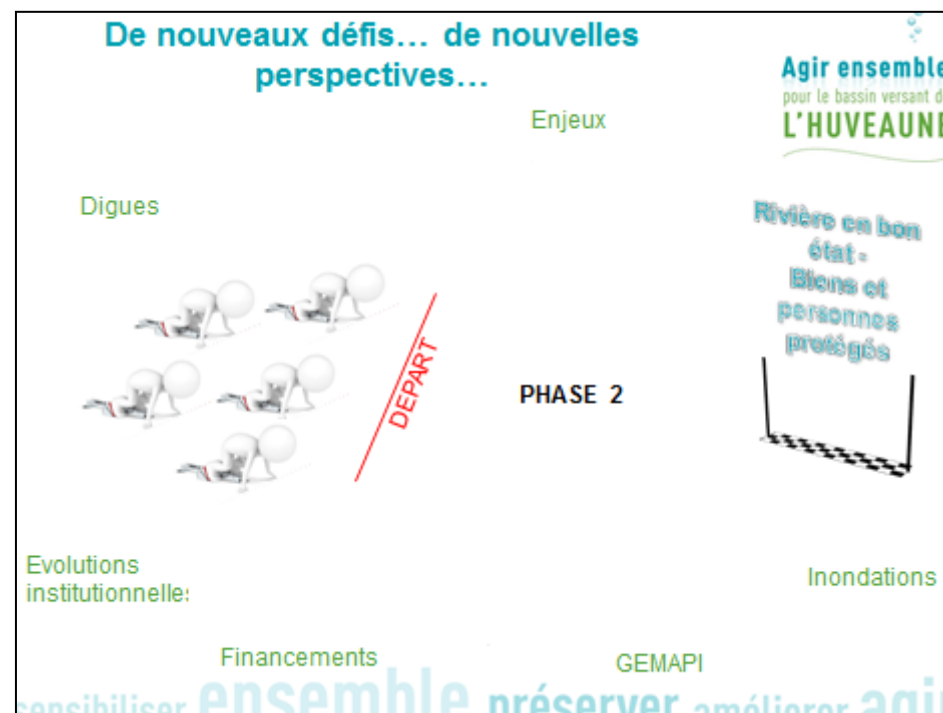
La question de la valorisation des berges et de la réappropriation des cours d'eau a notamment pris de l'ampleur lors de ces dernières années. Ainsi, l'opportunité de remettre l'Huveaune dans son lit naturel à l'aval du barrage de la Pugette, jusqu'aux plages du Prado, n'est plus un rêve si lointain !

Pour télécharger le bilan à mi-parcours des actions du Contrat de Rivière, rendez-vous au lien suivant : <http://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2018/01/Bilan-à-mi-parcours-Contrat-Rivière-Huveaune.pdf>

POINT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIÈRE



Ces évolutions se feront en étroite articulation avec la co-construction de la seconde phase de Contrat de Rivière, qui s'opérera en 2018, avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés.



Cette première phase de Contrat a été marquée par de nombreuses évolutions institutionnelles et notamment la préparation de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, prise par la Métropole Aix Marseille Provence. Un travail important en concertation reste à être poursuivi pour accompagner au mieux la mise en œuvre de cette compétence et le travail partenarial avec la Métropole et les autres territoires.



Allocution de Gaëlle Berthaud, Directrice de l'Agence de l'eau PACA

Gaëlle Berthaud témoigne de sa satisfaction quant à l'avancée du Contrat de Rivière, avec un financement de 4 millions d'euros porté par l'Agence de l'eau RMC, et un effet positif en baie de Marseille. L'aspect humain en est un moteur indéniable et elle apprécie que ce côté ait été soulevé dans la présentation du bilan.

Elle souligne notamment deux sujets importants.

Le premier concernant le **fonctionnement des milieux aquatiques et leur restauration**, avec la réalisation de travaux exemplaires sur l'Huveaune et de nombreuses études effectuées, notamment dans le cadre des appels à projet GEMAPI lancés par l'Agence de l'eau.

La question des **changements climatiques et des ressources en eaux** est également un sujet essentiel depuis ces dernières années et dont il sera nécessaire de se préoccuper particulièrement en phase 2 du Contrat de Rivière. En effet, c'est sûrement la première fois qu'un arrêté sécheresse est pris en décembre et qu'EDF annonce qu'il y aura des problèmes avec les réserves du Verdon et de Serre-Ponçon en 2018 comme le soulèvent aussi le canal de Provence ou la SEM (Société des Eaux de Marseille), et ce, dans plusieurs départements.

Elle évoque également les évolutions et **difficultés financières rencontrées par l'Agence de l'eau**, avec une réduction de budget à hauteur d'un tiers et des changements concernant l'attribution de subventions, avec un besoin de **définition de priorités** et la nécessité de mener des **projets ambitieux et globaux**. Elle remercie les membres de l'assemblée pour leur soutien.

Allocution de Roland Giberti, pour le Conseil Régional PACA et la Métropole Aix-Marseille Provence

En tant que représentant de la Région PACA, M. Giberti rappelle que depuis octobre 2015 la Région a voté une **aide à hauteur de 1,24 M€** dont plus de 60% a été engagée. Malgré l'arrivée de la GEMAPI, le SIBVH peut être satisfait de l'avancée du Contrat.

Par ses démarches du **SOURCE et l'AGORA**, la Région s'engage notamment sur le sujet de la ressource en eau qui est un sujet d'une grande importance au vu des enjeux actuels et à venir, et soutient l'Agence de l'eau.

En tant que vice président de la Métropole, délégué à la GEMAPI, M. Giberti remercie les services, et notamment Zohra Djellali et Estelle Fleury pour leur travail dans la définition des modalités d'exercice de la compétence au sein de la Métropole / démarche SOCLE-GEMAPI.

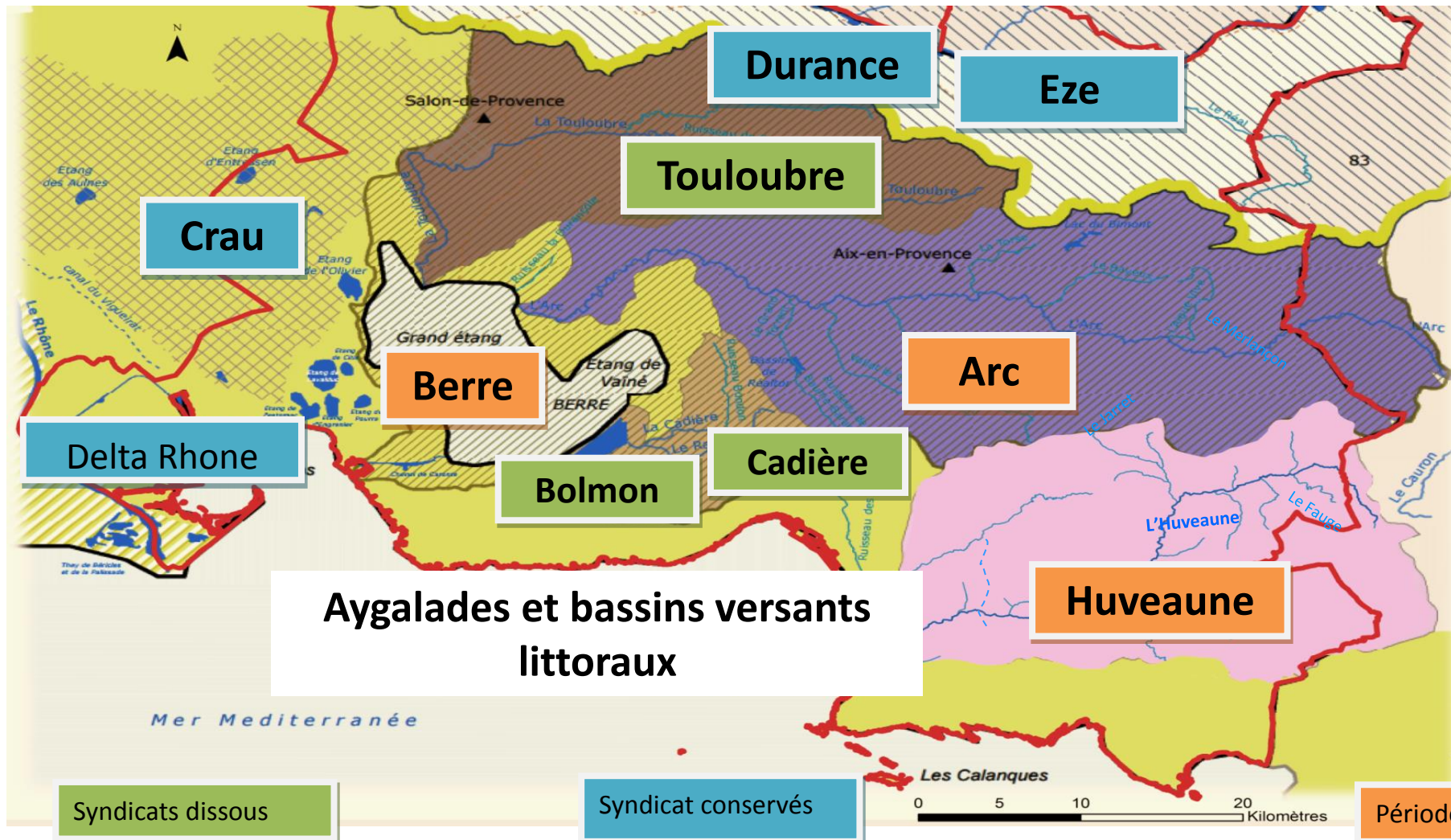
La Métropole a été mise en place quelques semaines après la signature du Contrat, les actions proposées par les anciens EPCI (MPM et CAPAE) ont pu néanmoins être mises en œuvre.

Le **Comité de Rivière** réunit toutes les collectivités dans le cadre d'une **vision globale** ; son rôle est à conforter au-delà de la GEMAPI. La Métropole a délibéré le 19/10/2017 pour une **gestion par bassin versant**, qui reste nécessaire à pérenniser, ainsi que pour l'**exercice conjoint** des missions GEMAPI et « hors GEMAPI ».

Même si la mise en œuvre de la compétence GEMAPI vient modifier progressivement l'organisation actuelle, elle est compatible avec la définition d'une programmation de phase 2 du Contrat de Rivière, qui devra pouvoir compter sur les financements intéressants que ce type de dispositif amène pour les porteurs d'actions. **Le dialogue** entre la Métropole, tous les acteurs du Contrat de Rivière et le SIBVH, sa structure porteuse, est à **conforter** pour bien répondre en phase 2 aux priorités (GEMAPI notamment) et optimiser les ressources à engager. De même concernant le volet « inondations et ruissellement ».

Enfin, M. Giberti explique que dans cette phase de transition liée à la GEMAPI et en l'absence à ce jour de la mise en œuvre d'une taxe dédiée, il sera nécessaire de pouvoir compter sur le **soutien des partenaires financiers** que sont l'Etat (et le fonds Barnier pour les inondations), l'Agence de l'Eau, la Région et les Départements. Ça n'est pas le moment de stopper les aides ! M. Giberti présente (*cf. en page suivante*) les propositions issues du travail avec tous les Syndicats de rivière et ayant abouti à une première base définie pour l'exercice de la GEMAPI pour la **période transitoire 2018/2020**. Il n'y aura aucun impact sur le personnel.

Proposition de traitement de la compétence par la Métropole au 1er janvier 2018



Syndicats dissous au 1^{er} janvier 2018 :

- Personnel intégré à la Métropole
- Missions assurées et financées par la Métropole (avec compensation des communes si nécessaire : CLECT)

Syndicats conservés :

- Les missions GEMAPI réalisées sur les communes de la Métropole restent assurées par le Syndicat sur financement de la Métropole (sur la base des évaluations CLECT)
- La Métropole est représentée au sein du Syndicat par les Maires des communes

Syndicats en période transitoire :

- Les missions GEMAPI réalisées sur les communes de la Métropole sont assurées par le Syndicat dans le cadre de **conventions** avec la Métropole (sur la base des évaluations CLECT)
- La Métropole est représentée au sein du Syndicat par les Maires des communes

SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution de Pascal Jobert, Directeur de la DDTM des Bouches-du-Rhône

Pascal Jobert rappelle que la DDTM conseille et accompagne tous les projets y compris en amont. Son financement est surtout axé sur la **prévention des inondations** (PPRI, PAPI, etc.).

En termes de pouvoir de police et de réglementation, l'institution complète l'action des maires surtout en ce qui concerne les prélèvements domestiques.

La DDTM est également impliquée dans la gestion de crise, qu'il s'agisse de périodes d'inondation ou de **sécheresse**. Effectivement, la prise d'un **arrêté sécheresse au 15 décembre** témoigne de l'importance de la situation. La préfecture est ainsi à l'écoute et favorable pour la mise en place d'une **gestion globale intégrée** sur ces sujets.

Le **Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)** est l'outil complémentaire au Contrat de Rivière sur le volet quantitatif, notamment en lien avec les inondations, par la mise en œuvre d'actions conformes au **respect du milieu**. L'Etat pourra participer aux travaux de préventions des inondations (Fonds Barnier) à hauteur de 40%, s'ils sont inscrits au PAPI. La difficulté consiste en la définition de la limite entre GEMAPI (débordement de cours d'eau) et hors GEMAPI (inondation par ruissellement). Les ruissellements (liés à l'assainissement) ne sont pas éligibles.

M. Jobert rappelle que **l'intérêt d'une approche globale** en alliant prévention des inondations et entretien / restauration des milieux aquatiques dans le cadre de la GEMAPI est évident, bien que l'arrivée de cette nouvelle compétence obligatoire nécessite un travail de concertation et de **partenariat** pour sa mise en place.

Allocution de Bruno Genzana, vice-président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, délégué notamment à l'environnement et au développement durable.

M. Genzana salue la présence de tous.

Il rappelle **l'engagement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**, l'un des principaux financeurs : 3,396 M€ pour la phase 1 du Contrat de Rivière, avec également une intervention auprès des communes. Le Conseil Départemental souhaite s'inscrire dans la même démarche dans les années à venir.

Il témoigne de ses inquiétudes concernant **le désengagement de certaines structures**, notamment des conséquences sur les générations à venir. La situation est d'autant plus inquiétante au vu des enjeux importants qui ont été évoqués lors de la matinée, notamment les épisodes de **sécheresses** accrues ou encore face au risque **inondation**.



De gauche à droite : Roland Giberti, Bruno Genzana, Gaëlle Berthaud

SYNTHÈSE DES ALLOCUTIONS

Allocution de Didier Réault en tant que vice-président du Comité de Baie et de Rivière

Il rappelle que les **Contrats de Baie et de Rivière** ont été créés simultanément, avec une « marque de fabrique » commune.

Il mentionne que les **progrès** sont déjà visibles sur la **qualité** des eaux en mer grâce aux travaux effectués en amont sur l'Huveaune et par le Contrat de Baie. Sur la Baie de Marseille : 21 plages ont une eau de qualité excellente et 3 ont une eau de bonne qualité. En effet, la question de la qualité de l'eau est une des principales préoccupations et à l'origine notamment de ces démarches contractuelles.

Il rappelle l'importance du **travail partenarial** et de la **solidarité amont-aval**, en allant jusqu'à évoquer une co-responsabilité.

Il rappelle que la gestion des eaux de ruissellement et des ressources en eau est essentielle sur notre territoire.

En ce qui concerne les évolutions institutionnelles, M. Réault ajoute que la GEMAPI est une compétence essentielle et qu'il est nécessaire de veiller à ce que le **PI** (la prévention des inondations), **ne prenne pas le pas sur le GEMA** (Gestion des Milieux Aquatiques).

Il affirme que tout un chacun devra trouver des solutions pour répondre aux **changements climatiques**. Le principe de **solidarité amont-aval** doit, à cet effet, s'appliquer.

Enfin, il rappelle l'attractivité du territoire, avec ses sites naturels exceptionnels, qui justifie d'autant plus que l'on s'engage en faveur de l'eau et des milieux aquatiques !



De gauche à droite : Pascal Jobert, Didier Réault, Christian Ollivier



FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS DU CONTRAT

Toutes les fiches bilan des actions sont consultables dans le bilan provisoire de la première phase de Contrat ([lien de téléchargement en première page](#))

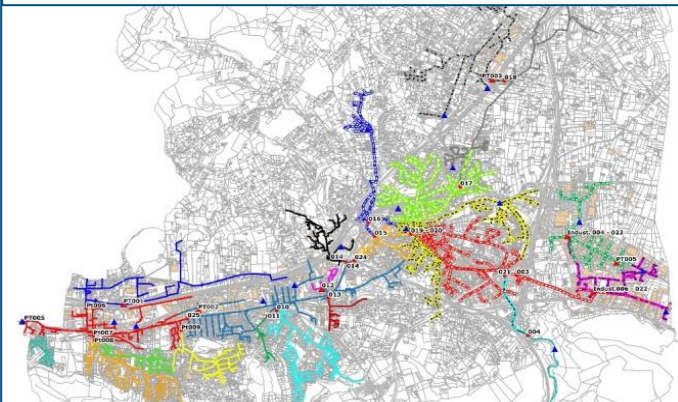


Focus sur... Les actions portées par la SPL L'eau des Collines et la Métropole (Pays d'Aubagne et de l'Etoile)

Présenté par Béatrice Marthos, Directrice de la SPL L'eau des Collines

- RSDE-STEP : recherche de substances dangereuses pour l'environnement de la STEP d'Auriol St-Zacharie (action A13)
- Extension de la station d'épuration d'Auriol-Saint-Zacharie (action A21)
- Construction d'un système d'assainissement collectif au hameau du Pigeonnier de la commune de La Bouilladisse (action A22)
- Schéma directeur global d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec volet qualitatif sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune (action A23)
- Mise en œuvre des programmes de travaux des schémas directeurs d'assainissement d'eaux usées - secteur de la CAPAE (action A24)

Sectorisation et mesures de débits par secteur



Chiffres clefs

- 2 141 Fiches Regard
- 341 km de réseaux dont 5,6km d'Ovoïde
- 34 postes de relevage
- 6 déversoirs d'orage
- Ovoïde de 1936
- 4 semaines de mesures sur 25 sites
- 7 bilans pollution 24 heures
- 136 km d'ITV
- 136 km de fumigation



STEP d'Auriol St Zacharie pendant les travaux



Projet réseau du Hameau du Pigeonnier

Chiffres clefs

4 Campagnes de mesures pour l'ensemble des substances RSDE :

- 1 Substance dangereuse prioritaire identifiée
- 2 Substances toxiques

STEP Auriol St Zacharie :

- **20 150 eqH**
- Concentration maximal eaux traitées :
 - Phosphore : **1 mg/l**
 - Azote N-NH4 : **3 mg/l**

STEP Hameau du Pigeonnier :

- **1200 ml** de réseaux
- **350 eqH à 550 eqH**
- **700 m² à 1100 m²** d'infiltration

Focus sur... L'action collective entreprises

Présenté par Béatrice Marthos, Directrice de la SPL L'eau des Collines

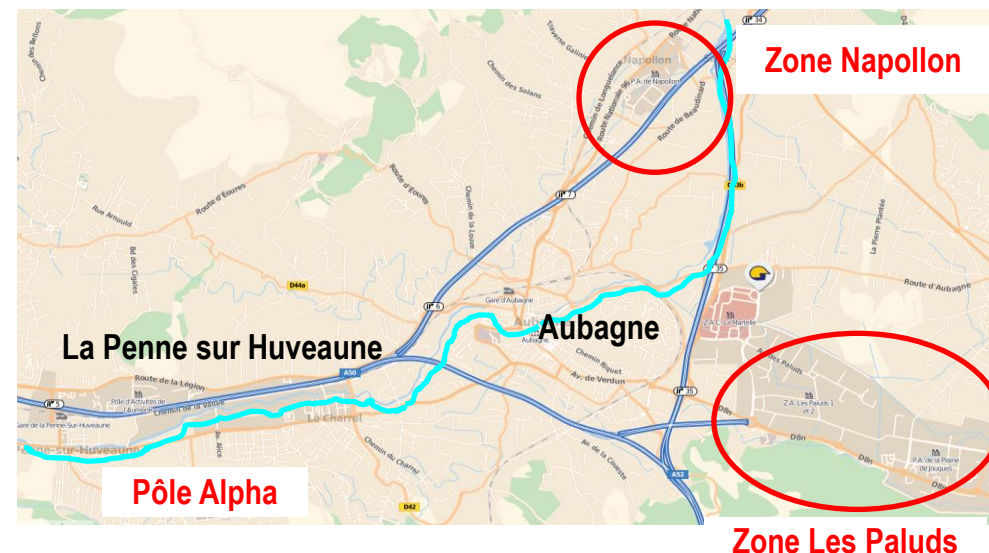
Les acteurs



Chiffres clefs

- Parc de **850 entreprises** dont 420 prioritaires
- **7 bilans pollution 24h consécutifs** réalisés sur le réseau d'assainissement d'Aubagne-La Penne
- **45 entreprises diagnostiquées** et sensibilisées
- Un montant de **travaux de 63 200 € sur 2 dossiers réalisés**
- **5 Arrêtés d'Autorisation** en cours de rédaction

Le périmètre concerné

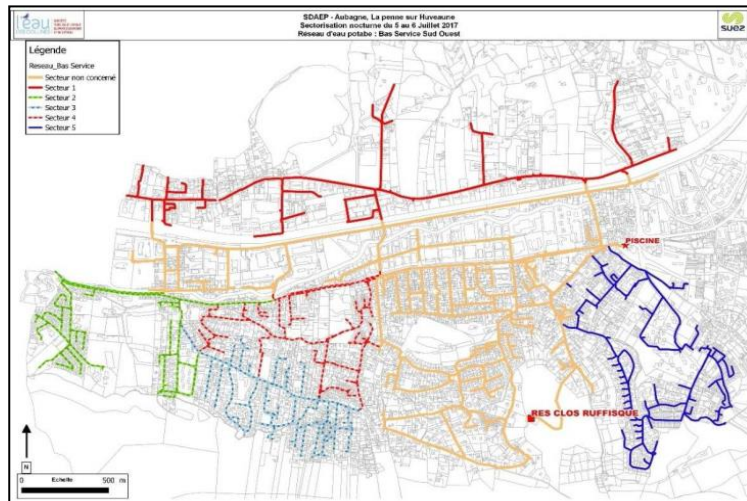


- **Action collective entreprises sur les pollutions diffuses (classiques et toxiques) - Secteur CAPAE : ZI Paluds, Napollon et St-Mitre. Poste de technicien accompagnateur de réseaux (action A17)**
- **Mise en œuvre de l'action collective entreprise sur le territoire de la CAPAE Contribution à la coordination entre les différents intervenants de la convention, les entreprises et les associations de zones (action A18)**
- **Action collective entreprises : Diagnostic-accompagnement des entreprises de la vallée de l'Huveaune (action A19)**
- **Action collective «entreprises» sur le territoire de la CAPAE / travaux d'investissement (action A31)**

Focus sur... Les actions portées par la SPL L'eau des Collines et la Métropole (Pays d'Aubagne et de l'Etoile)

Bilan des actions : Schéma directeur eau potable sur le secteur de la CAPAE : spécifiquement Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins (action C16) et Etudes d'investigation et de recherche des ressources locales sur le territoire de la CAPAE (action C17)

Présenté par Béatrice Marthos, Directrice de la SPL L'eau des Collines



Chiffres clefs

12 500 Usagers – 264 km de réseaux d'eau potable
5.5 millions de m³ d'eau potable produits par l'usine de potabilisation du Pin vert

Deux ressources locales sur Aubagne peu exploitées
Deux forages sur Cuges les Pins dont la potentialité est encore méconnue.



Une action qui donnera suite à d'autres études...

Focus sur... Les actions « Agriculture »



Présenté par Claude Baurly, chambre d'Agriculture 13

- Etude globale « diagnostic et réduction des pollutions d'origine agricole » (action A16)
- Accompagnement collectif des professionnels agricoles pour la réduction et l'adaptation des usages de phytosanitaires et la gestion de la fertilisation : transfert de connaissances et des innovations (action A51)
- Accompagnement technique individuel des agriculteurs, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires et la gestion de la fertilisation (action A52)
- Mobiliser/sensibiliser la société civile pour une évolution des modes de consommation en faveur des productions agricoles locales durables et préservant la ressource (action A53 – ISEF)

Chiffres clefs

- Une centaine de questionnaires complétés, Synthèse des résultats établie.
- 14 enquêtes d'exploitations réalisées.
- Plaquette de sensibilisation publiée à 10 000 exemplaires.
- 16 séances d'animations pédagogiques pour 8 classes différentes.
- 1 évènement grand public organisé à l'automne 2017 et des animations/stands d'info sur 3 évènements
- Un article publié fin 2016
- Une interview télévisée en mars 2017
- Une journée d'échanges multi-acteurs en novembre 2017
- 2 COFIL Fin 2016 et 1 COFIL en 2017
- Participation à 2 commissions agriculture et ISEF
- 2 exploitations suivies sur 2 ans pour l'irrigation
- 3 contrôles d'installations d'irrigation



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



http://www.bio-provence.org/IMG/pdf/journee_multiacteurs_agri-alim_huveaune_30_nov_2017.pdf



DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'IRRIGATION

Pour s'assurer d'une bonne homogénéité de l'irrigation, pour éviter les fuites et économiser l'eau, il est indispensable d'avoir une installation d'irrigation en bon état de fonctionnement.



Dans le cadre du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune et en partenariat avec le Ceta d'Aubagne, l'Ardepi (Association régionale pour la maîtrise des irrigations) propose de réaliser gratuitement des contrôles d'installations d'irrigation.

Ce contrôle permet de vérifier le fonctionnement d'une installation d'irrigation et d'identifier les éventuels problèmes (fuite, défaut de pression, ...). Il comprend :

- la prise de mesures de la pression et du débit en différents points du réseau et au niveau des distributeurs.
- l'analyse des éléments de sécurité du réseau (filtration, réducteur de pression, compteur...).



Il faut compter une demi-journée sur place en présence du producteur. Pour préparer cette intervention, le producteur devra avoir recueilli les caractéristiques des différents éléments de l'installation (modèle et caractéristique des distributeurs, dimensions des canalisations, modèle et caractéristiques du filtre...)

Pour en savoir plus ou demander un contrôle, contacter :
Simon CORDIER – technicien Ardepi
Tel : 06.62.67.96.10 ou s.cordier@ardepi.fr
www.ardepi.fr



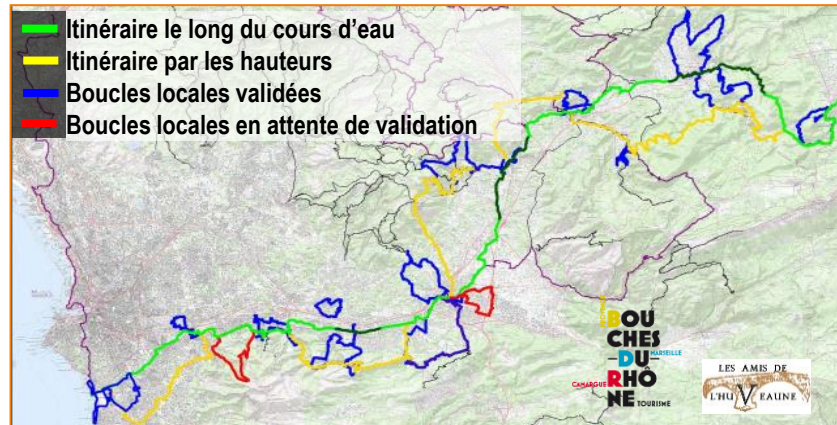
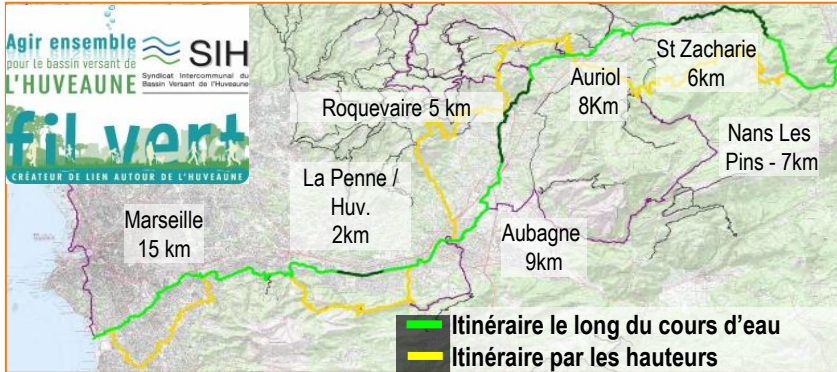
Action réalisée grâce à la participation de



Focus sur... L'aménagement et la restauration des cours d'eau en lien avec leur valorisation sociale

Réponses aux objectifs réglementaires et aux volontés locales

Présenté par Roxane Roy, chargée de mission au SIBVH



Différents itinéraires de balades et randonnées élaborés dans le cadre du projet « fil vert »

- 52 km de cheminement en bord de berge
- 70 km de cheminement sur « les hauteurs »
- 150 km de promenades et randonnées sur les boucles locales

Et bien d'autres démarches locales !

La Gaderone à Marseille : un état écologique très dégradé malgré un fort potentiel



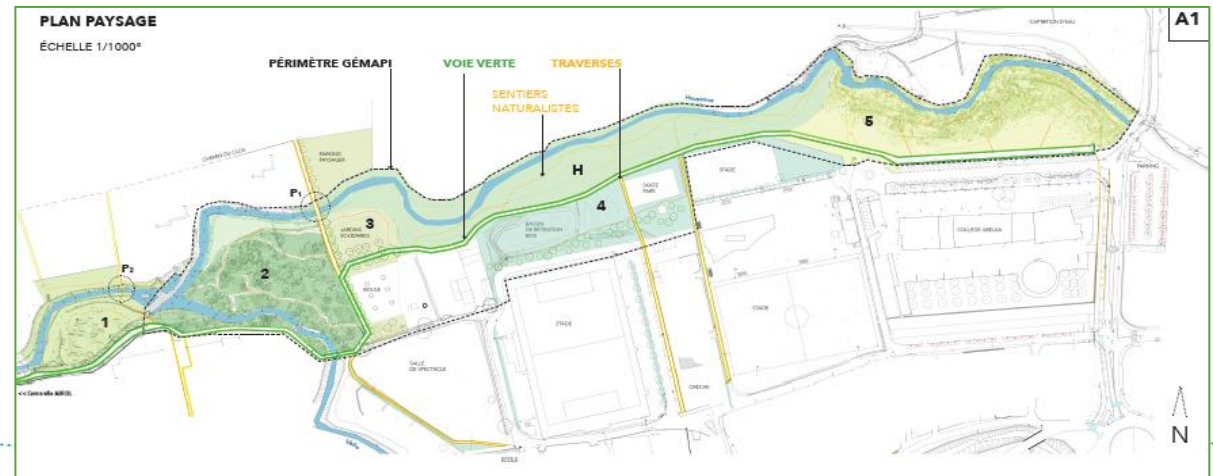
Le Peyruis à St Zacharie, un cours d'eau en bon état écologique



Schéma directeur d'aménagement et de restauration (actions B12 et B14)

- Plus de 140 obstacles à la continuité écologique
- 47 km de cours d'eau sont dans un état dégradé, 43 km altéré et 41 km dans un état normal

Des exemples concrets : Parc de la confluence à Auriol



Focus sur... Les actions pour la réduction du risque et la prévention des inondations

Présenté par Célia Damagnez, chargée de mission au SIBVH

Echelle Européenne	DCE	DI
Echelle du district	SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	PGRI Plan de gestion des risques inondation
Echelle territoriale locale	SAGE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	SLGRI Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
	Contrat de Milieux	PAPI Plan d'Actions de Prévention des Inondations

Articulation des démarches issues de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondation

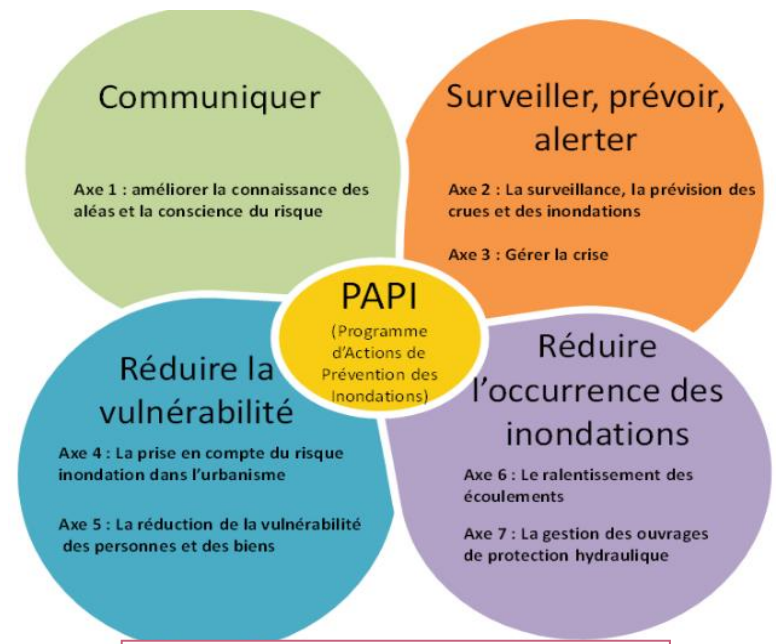
- Les 4 axes de la SLGRI :**
1. Gestion du risque inondation par ruissellement
 2. Aménagements et remblais en lit mineur et en lit majeur
 3. Surveillance des cours d'eau, alerte et gestion de crise
 4. Protection et réduction de la vulnérabilité des espaces déjà construits



Chiffres clefs

- La SLGRI concerne :
- 5 bassins versants
 - 71 communes
- PAPI BV Huveaune élaboré :
- A l'échelle des 27 communes du bassin versant
 - Avec les 67 structures-membres du Comité de Rivière

Actions D11 – D21 – D22 – D23



Les 7 axes du PAPI, en réponse à la SLGRI

Synergie
Milieu (GEMA)
—
Inondations (PI)



Crues de l'Huveaune à Auriol en 2008



Crue à Marseille en 1978

Focus sur... Une action portée dans le cadre de l'ISEF

Un fleuve, une vallée, des collèves !
Colinéo pour le Collectif Associations Huveaune



Présenté par Agnès Kayser, de l'association Colinéo

Action labellisée sous l'action cadre en direction des jeunes en appui aux projets de territoire (E34)

21 classes sensibilisées entre 2015 et 2017 (collèves)

Fiche de relevés des caractéristiques de la rivière et de son eau

Nom et prénom de l'observateur : Collège Joseph LAKANN - 1^{er} FERRAN - N°41006
 Nom du cours d'eau : LA HUVEAUNE
 Lieu des mesures : POUILLEY-SUR-BOIS (AUBAGNE)
 Date : 02.05.2017
 Heure : 9H00
 Météo : Nuageux

Des professionnels effectuent des bilans rigoureux de la qualité des cours d'eau et prennent en compte des paramètres pointus (teneur en oxygène de l'eau, taux de phosphates, concentration en métaux lourds, pesticides...). Seuls certains paramètres accessibles sont mesurés ici avec des protocoles simplifiés : les mesures obtenues suffisent pour se questionner sur l'état de santé de la rivière.

Largeur approximative du cours d'eau : ...10... mètres	Profondeur approximative du cours d'eau : ...30... centimètres	Vitesse du courant : Le morceau de bois parcourt 10 mètres en 12 secondes 10/12 = secondes = 0,8... mètres/seconde
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Mauvaise qualité
Température de l'eau (en °C)	<input checked="" type="checkbox"/> entre 10 et 15 <u>10°C</u>	<input type="checkbox"/> entre 16 et 20	<input type="checkbox"/> entre 21 et 25	<input type="checkbox"/> plus de 25
Fond de la rivière	<input checked="" type="checkbox"/> sable, galets, petits et gros cailloux	<input type="checkbox"/> sable, galets, petits et gros cailloux, vase	<input type="checkbox"/> surtout vase /algues	<input type="checkbox"/> béton ou seulement vase
Turbidité	<input checked="" type="checkbox"/> très claire (1-2-3-4 visibles)	<input type="checkbox"/> claire (2-3-4 visibles)	<input type="checkbox"/> trouble (3-4 visibles)	<input type="checkbox"/> très trouble (4 visible)
Nombre de déchets	<input type="checkbox"/> 0	<input type="checkbox"/> entre 1 et 5	<input checked="" type="checkbox"/> entre 6 et 10	<input type="checkbox"/> plus de 10
pH	<input type="checkbox"/> 6 ou 7	<input type="checkbox"/> 8 ou 9	<input checked="" type="checkbox"/> 4 ou 5	<input type="checkbox"/> 3 ou 10
Nitrates (mg/l)	<input checked="" type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input type="checkbox"/> 25 à 50	<input type="checkbox"/> plus de 50
Dureté (en °f)	<input checked="" type="checkbox"/> 9 à 45 <u>36</u>	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input type="checkbox"/> moins de 9 et plus de 45	
Total des croix	5	0	2	1

En observant les colonnes du tableau, quelle est celle où tu as mis le plus de croix ? Très bonne qualité
 Tu peux également utiliser le disque de cotation des habitats pour compléter tes observations (cf. activité les berges sont-elles accueillantes pour la vie sauvage - page 33).

D'après ces observations, la qualité de l'eau physique et chimique de la rivière est plutôt : très bonne bonne moyenne mauvaise
 Pour quelles raisons : l'eau est très claire, avec moins de 10 mg/L de nitrates et pas de vase dans la rivière.

CF. p. 28 du carnet d'activités
 FERRAN 2015
 "LA RIVIÈRE M'A DIT..."
 • l'eau est très claire
 • l'eau est fraîche
 • l'eau est limpide
 • l'eau est douce



Intervention de Claude Carbonnell, association Chantepierre et Collectif Associations Huveaune

En lien avec l'intervention d'Agnès Kayser et le sujet du financement des actions des associations, il témoigne de la **difficulté des porteurs** de projets de se **projeter** d'une année scolaire à une autre, bien que les **demandes** des collèges soient de plus en plus **importantes**. Il est en effet difficile d'organiser et de réaliser des actions avant d'avoir touché les subventions demandées et sans savoir si les salariés seront payés. Les associations sont confrontées à des problématiques de **non compatibilité de calendriers** entre les besoins des établissements scolaires et les organismes financeurs. Il serait nécessaire dans ce cadre que des **conditions plus favorables** soient mises en place, par exemple des Contrats pluriannuels, des conventions financières avec les associations, etc.

En réponse, Christian Ollivier mentionne que tous les projets qui ont été **labellisés** « ISEF » sont inscrits dans un plan de financement, auquel le SIBVH participe. Néanmoins, celui-ci ne permet pas de se projeter dans le futur. Le SIBVH est **conscient de ces problèmes financiers** et organisationnels et fera en sorte d'informer les porteurs d'actions des limites des aides financières, dès que possible.

Bruno Genzana ajoute que le **département a labellisé** et soutient beaucoup d'actions inscrites, notamment les actions de colinéo. Il précise que Martine Vassal souhaite que toutes les classes de 6^{ème} dans les collèges soient **sensibilisées** sur la thématique de l'eau et invite les associations à solliciter le département à ce sujet.

Estelle Fleury mentionne que cette question des financements est **préoccupante** et qu'à ce titre, elle fait partie de la liste **des orientations identifiées pour la suite** du Contrat, en lien avec la question du « hors GEMAPI ». Le Syndicat de l'Huveaune est largement investi aux côtés des associations et notamment sur la coordination des actions labellisées ISEF. L'enjeu est de pouvoir mettre en place un **dispositif clair** pour apporter des réponses concrètes aux associations à ces sujets.

Intervention de Servane Tarot, CPIE côte Provençale

En lien avec les précédentes discussions, elle souhaite savoir comment l'année **2018** va se dérouler en termes de **financement**, notamment du côté de **l'Agence de l'eau**.

Gaëlle Berthaud précise qu'elle n'a, pour le moment, pas de réponse concrète à apporter sur ce sujet pour l'année 2018-2019 car il s'agit d'une année de **transition** entre les deux phases du Contrat de Rivière de l'Huveaune avec une année 2018 consacrée à **l'élaboration** du **programme** de seconde phase. De plus, le programme d'aides de l'Agence en 2019 est en cours de **définition**. Un certain nombre de réponses devraient être apportées dans le courant du premier semestre 2018. Il est possible que l'année 2018 soit malheureusement une **année blanche** en termes d'aides financières.

Elle précise qu'entre le 10^{ème} et le 11^{ème} programme, il n'existe pas de modalité glissante et qu'il est nécessaire que les dépôts des dossiers pour toute demande financière soient réalisés **avant le 30 juin 2018**.

Les évolutions financières pour l'Agence impliquent de **nouveaux critères** de décision d'aide, et notamment la maturité et l'opérationnalité des projets à financer, afin d'éviter une trésorerie trop importante en attente.

Intervention de Pascal Jobert, Directeur de la DDTM 13, en lien avec l'intervention de Béatrice Marthos (SPL Eaux des collines) concernant l'étude d'investigation et de recherche des **ressources locales** sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Il mentionne qu'il est intéressant **d'acquérir** des **connaissances** concernant le fonctionnement des nappes, néanmoins il est important de **préserver** ces **ressources** et de les gérer globalement, de les partager à l'échelle de tous les territoires Métropolitains, tout en veillant à ne pas multiplier les forages.

Béatrice Marthos répond que l'étude de la SPL est effectivement menée dans cet esprit, en **concertation avec l'Agence de l'eau** afin de **préserver** et « d'exploiter » au mieux cette ressource **stratégique**, pour **l'ensemble** du **territoire**. Suivie au sein d'un Comité de Pilotage élargi, celle-ci servira à alimenter l'étude qui sera menée par l'Université Aix Marseille pour l'amélioration des connaissances concernant les ressources des massifs karstiques des Calanques, Beausset et Sainte Baume.

Christian Ollivier précise que le PNR Ste Baume lance une étude sur le réseau karstique. A Roquevaire, des études d'amélioration des connaissances des eaux souterraines ont été menées afin d'implanter un nouveau forage afin de sécuriser l'existant.

Pas d'autres questions sollicitées oralement par les participants.

« **Continuité de la commission ISEF sur la phase 2 et ses financements ?** » et « **en tant qu'association, comment peut-on avoir une vision claire des types de financements possibles, en fonction des différents projets portés : ISEF, PAPI, GEMAPI, ... ?** »

Lien avec les problématiques et thématiques qui sont abordées lors des différentes interventions lors des projets scolaires (Agnès Kayser, Colineo).

Réponse du SIBVH : cet aspect a été abordé lors des allocutions, des présentations du bilan, et a été l'objet de 2 des 3 questions posées lors des échanges. L'ISEF fait partie intégrante de la politique mise en œuvre par le Syndicat. La **commission ISEF** reste bien évidemment en place. La question des **financements** est à traiter avec les partenaires impliqués, qui seront conviés à une première rencontre courant **janvier 2018**.

La cohérence et le lien entre les différents dispositifs évoqués sont assurés par le SIBVH et le point d'entrée pour les associations reste l'outil « ISEF », transversale sur les thématiques.

Pour plus de précisions, nous renvoyons au compte-rendu de la commission ISEF du 4 juillet 2017.

« **Quid de la SPL dans la Métropole ?** »

Réponse de la SPL Eaux des collines : la SPL étant une société publique locale et relevant du droit des sociétés, ses **contrats** de gestion d'eau et d'assainissement **restent valides** au sein de la Métropole. Ainsi, en terme de gouvernance, son **actionnariat est inchangé**, seule la **répartition des actions est modifiée** du fait du transfert de la compétence « eau » des villes à la Métropole, de même que la **Métropole se substitue** ainsi de plein droit aux communes signataires desdits contrats de gestion.

QUESTIONS POSEES PAR ÉCRIT DURANT LA SEANCE PLENIERE

« *Traitement des boues rouges ?* » et « *Un tuyau des boues rouges longe une partie de l'Huveaune. Comment sécuriser la non-pollution de celle-ci ? Y a-t-il des anodes sacrificielles dans les parties du tuyau enterré ? Elles sont belles les posidonies toutes rouges !!!* ».

Réponse du SIBVH : ce sujet n'a été apporté par aucun participant à ce jour dans le cadre de la construction du programme d'actions de Contrat de Rivière. Le diagnostic réalisé en 2013 n'a pas identifié la nécessité que soit traité ce sujet dans ce dispositif puisque celui-ci est suivi étroitement dans **d'autres démarches**.

« *Pourquoi le tuyau des égouts de St Zacharie longe l'Huveaune au lieu d'être traité en aval, pour avoir moins de risques de pollution ?* ».

Réponse du SIBVH : Les eaux usées en provenance de St Zacharie sont collectées puis amenées jusqu'à la station **d'épuration située à Auriol**, dont l'exploitant et gestionnaire fait l'objet d'une surveillance étroite par les services de l'Etat (DDTM et ARS).



« *Comment le PCB est-il arrivé dans l'Huveaune ? Comment la dépolluer ?* ».

Réponse du SIBVH : Les PCB ou Polychlorobiphényles sont des composés chlorés non biodégradables. Produits depuis 1930 et donc d'origine exclusivement **anthropique**, ils étaient utilisés dans les transformateurs électriques comme isolants, mais entraînent également dans la composition de vernis, encres, peintures, solvants, etc. Leur présence dans les cours d'eau date donc de la **période industrielle** sur le territoire.

Du fait de leur **persistance** (durée de demi-vie allant de 94 jours à 2700 ans suivant les molécules) et de leur faible solubilité dans l'eau, ces polluants organiques, se sont progressivement accumulés dans les sédiments des cours d'eau et se bioaccumulent fortement dans la chaîne alimentaire. C'est pour cela que malgré l'interdiction de vendre, d'acquérir ou de mettre sur le marché des appareils contenant des PCB en **1987**, ils sont toujours **présents** dans les sédiments de nombreux cours d'eau, dont l'Huveaune. A ce titre, depuis 2009, un arrêté préfectoral **interdit la pêche** en vue de la **consommation** et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons sur l'Huveaune aval.

Du fait de leurs caractéristiques, il est quasiment **impossible** de **dépolluer** les cours d'eau vis-à-vis de la présence de PCB. La seule solution consiste en un dragage des sédiments pollués, suivi d'un traitement, néanmoins cette solution n'est pas envisageable à l'échelle d'un cours d'eau et ne peut être utilisée qu'en cas de pollution ponctuelle. A ce titre, il est donc nécessaire **d'attendre** que la pollution s'élimine toute seule, petit à petit. Le SIBVH et l'Agence de l'eau opèrent un **suivi** de cette pollution, une fois par an.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/ministere/evaluation-du-plan-pcb-2008-2013-dans-le-rhone>

CONCLUSIONS

Christian Ollivier dresse une conclusion de la matinée.

La Phase 1 du Contrat de Rivière apporte des **résultats très positifs** : de nombreuses actions sont réalisées ou en cours, donnant lieu à d'autres opérations en phase 2, et déjà de bons retours, et ce, grâce à l'**implication de tous les acteurs** aux côtés du SIBVH, élus, services de l'Etat, Agence de l'Eau, Comité de baie, et toutes les instances partenaires sans oublier les associations notamment pour le volet ISEF.

Une prise de conscience des élus se révèle de jour en jour quant à l'importance de la **gestion globale intégrée** de l'eau par **bassin versant** ; voir action de l'ANEB (Association Nationale des Elus de Bassin) nouvellement créée pour faire remonter au plus haut niveau de l'Etat, Assemblée Nationale, Sénat et Gouvernement leurs revendications. Cette prise de conscience a déjà mis en évidence la solidarité amont-aval dans la gestion du bassin versant de l'Huveaune.

La 2^{ème} phase du Contrat se poursuivra malgré la conjoncture qui s'annonce avec beaucoup de **changements**, qu'ils soient d'ordre **institutionnel** ou **financier**. Les enjeux de la ressource en eau et des changements climatiques, seront des sujets incontournables lors de cette seconde phase.

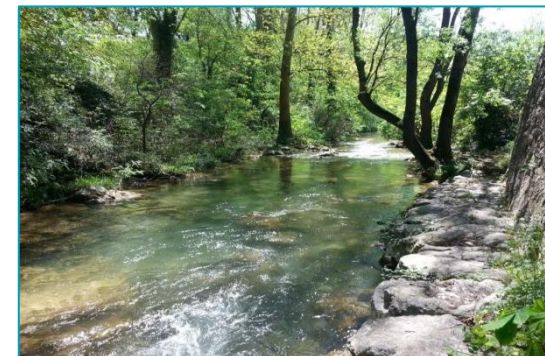
Nous avons de nombreux défis pour agir en **prévention des risques d'inondations**, de **sécheresse**, avec le PAPI en cours d'élaboration et avec de nombreux partenaires. Dans le cadre de nos projets dont celui du Fil Vert, nous prendrons en considération notre objectif principal de préservation des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, du cours d'eau et sa ripisylve, son aspect de continuité biologique, mais aussi l'**aspect social, accessibilité et attractivité**.

Enfin, Christian Ollivier remercie toute l'équipe du SIBVH, Estelle, Roxane, Célia, Georges et Antoine qui œuvrent au quotidien pour accomplir et réaliser leurs missions avec efficacité.

PREMIÈRES ORIENTATIONS POUR LA PHASE 2 DU CONTRAT DE RIVIERE

Les orientations suivantes ont été présentées et validées par les membres du Comité de Rivière :

- **Poursuivre la réponse** aux enjeux du bassin versant : **qualité des eaux, qualité des milieux, inondations et ruissellement, ressource en eau, gestion concertée-evalorisation-ISEF**
- **Répondre aux enjeux et priorités de la GEMAPI**
- **Soutenir par un dispositif financier et organisationnel clair le « hors GEMAPI », comme l'ISEF**
- **Conforter le rôle du Comité de Rivière** comme instance de bassin versant
- **Répondre par des projets opérationnels aux spécificités locales** des territoires (communes, etc.)
- **Mettre les moyens humains et financiers** à la hauteur des besoins et actions proposées
- **Favoriser les actions transversales** (GEMA et PI, etc.)
- **Avancer la réflexion** entre les acteurs sur le **volet « ressource en eau »**
- **Développer les partenariats** avec les usagers, dont les riverains et citoyens



Agir ensemble pour le bassin versant de **L'HUVEAUNE**

l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...



On parle du Comité de Rivière dans la presse :

<http://www.laprovence.com/article/edition-aubagne-la-ciotat/4747873/trois-ans-de-contrat-sur-lhuveaune-et-un-bilan.html>

<http://m.lamarseillaise.fr/bouches-du-rhone/developpement-durable/65831-le-contrat-de-riviere-a-l-heure-du-bilan-dans-la-vallee-de-l-huveaune>

http://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_17473/le-comite-de-riviere-de-l-huveaune-lance-la-phase-2-du-contrat?xtor=RSS-1#.Wlc5Kq7ia70

<http://www.rrgma-paca.org/accueil/sibvh-le-comite-de-riviere-du-bassin-versant-de-l39huveaune-a-eu-lieu-le-6-decembre-a-aubagne~1430.html>

Annexe : liste des personnes présentes :

<http://www.syndicat-huveaune.fr/wp-content/uploads/2018/01/feuille-démargements-CR-6-dec.pdf>